|  |
| --- |
|  |

Direction de l’Aménagement Urbain

& des Services Techniques

Demande d’Occupation du Domaine Public Communal

|  |
| --- |
| **PROCEDURE** (Conformément à la Décision du Maire du 13/12/2023). |

NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT EN ZONE PAYANTE (ORANGE, VERTE ET JAUNE):

* Le tarif est de 27,00 € PAR PLACE ET PAR JOUR en **zone orange**, 18,00 € PAR PLACE ET PAR JOUR en **zone verte** et en **zone jaune** (Règlement à effectuer à réception de l’arrêté municipal auprès d’Indigo Park, parking des Arts, place des Arts, 74200 Thonon-les-Bains).
* Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la demande et la neutralisation effective du stationnement.

NEUTRALISATION DE STATIONNEMENT EN ZONE NON PAYANTE :

* Le tarif est de 9,00 € PAR PLACE ET PAR JOUR (Règlement à effectuer dans les meilleurs délais, dès validation de la voirie, auprès de la Police Municipale, 4 avenue de la gare, 74200 Thonon-les-Bains).
* Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la réception du règlement et la neutralisation effective du stationnement.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL HORS STATIONNEMENT :

* 8 € le ml ou le m², suivant l'occupation, par quinzaine, avec un minimum de perception de 40 € (Règlement à effectuer dans les meilleurs délais auprès de la Police Municipale, 4 avenue de la gare, 74200 Thonon-les-Bains).
* Un délai minimum de 10 jours est nécessaire entre la demande et l’occupation effective du domaine public.

**Aucune autorisation ne sera délivrée si ces délais ne sont pas respectés.**

**DEMANDEUR**

Entreprise ou Particulier (NOM, Prénom) :

Adresse complète :

CP : Ville :

Téléphone : Courriel :

**NATURE DE LA DEMANDE ET EMPRISE**

1/ Type d’occupation : 🞏 Véhicule de livraison 🞎 Véhicule de déménagement

🞎 Benne 🞎 Echafaudage 🞎 Grue 🞎 Nacelle 🞎 Palissade

🞎 Autres (à préciser) :

**Immatriculation du/des véhicules concerné(s) :**

2/ Type de travaux (le cas échéant) :

3/ Adresse exacte :

4/ Précisions sur l’emprise de l’occupation :

🞎 Neutralisation stationnement (nb de place, localisation) :

🞎 Occupation du domaine public hors stationnement (longueur-largeur-surface / joindre croquis si possible) :

🞏 Accès centre-ville piéton

5/ Date de début : 6/ Date de fin :

**RESTRICTION DE CIRCULATION ENVISAGEE**

***Si le demandeur estime nécessaire d’organiser une restriction de circulation, il prendra contact avec le service Voirie (04 50 70 69 56) afin de déterminer les modalités de mise en œuvre.***

* Mise en place alternat de circulation : 🞎 OUI 🞎 NON
* Fermeture de voie : 🞎 OUI 🞎 NON
* Dévoiement des cheminements piétons sur chaussée : 🞎 OUI 🞎 NON

**Ces restrictions ne pourront être effectives qu’après validation du service Voirie.**

Fait à Thonon le : Signature :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

--------------------------Partie ci-dessous réservée à l’administration----------------------------

### DEMANDE D'AVIS (Cases à cocher)

**Voirie** 🞎 **favorable -** 🞎 **défavorable**

Observation(s) :